



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2020-159

Objet : Rue de la Barre et Chemin du Pont  
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »  
Vu la demande en date du 20 avril 2020, présentée par l'entreprise Véolia – 32 rue Joseph Rouxel – PA de Bourgneuf – 56350 Rieux, afin des travaux de renouvellement de canalisation AEP,  
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue de la Barre et Chemin du Pont, d'interdire le stationnement, à partir du lundi 4 mai 2020 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 jours),

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue de la Barre et Chemin du Pont, le stationnement sera interdit, à partir du lundi 4 mai 2020 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 jours).

☞ **Un cheminement pour les piétons devra impérativement être conservé.**

**ARTICLE 2 :** L'entreprise Véolia sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3 :** Dans le cadre de la sécurité sanitaire pour la continuité des activités en période d'épidémie de coronavirus COVID 19, l'entreprise VEOLIA devra faire respecter les gestes barrières pendant la totalité de ses interventions.

**ARTICLE 4** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 20 avril 2020

Pour le Maire

**Michelle Chauvin**

La Conseillère Municipale Déléguée  
A la Circulation et au Stationnement

P/o. Le Directeur des Services Techniques

De l'Aménagement et du Patrimoine

**Christian Bourgeon**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Bourgeon', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE REDON' at the top and '56100 - BRETAGNE' at the bottom, with a central emblem.